

BRIANT (Charles).

« En survivance de Plusquellec son beau-père, ledit Briand ira apprendre à toucher l'orgue sous quelque bon Maître » (AP Guingamp). Il figure dans le rôle de capitation de l'année 1770 pour la ville de Guingamp. Il est imposé de 8 L, ce qui le place dans un niveau de capitation moyen pour cette ville. Il est vrai qu'il est déclaré « organiste et maître d'école ». Ce ne sont donc pas seulement ses revenus d'organiste qui sont ainsi pris en compte pour l'établissement de l'impôt. Il figure également au rôle de 1784, toujours comme « organiste et maître d'école », mais cette fois capité à 9 L.